

Monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

la loi cadre de la Refondation de l'école précise que celle-ci doit être bienveillante envers les élèves mais il serait également bien que l'éducation nationale soit bienveillante envers ces personnels. La gestion des ressources humaines devrait être aussi selon nous une question essentielle. Les conditions de déroulement du mouvement cadrées par des calendriers électoraux contraignent les personnels administratifs comme les représentants du personnel à un exercice de haute voltige. Nous l'avons déjà dénoncé.

Cette année 292 enseignants auront participé au premier mouvement et 69 se sont retrouvés sans postes soit un peu plus de 23% des collègues.

Comment pourrait- il en être autrement ? L'offre de postes sur le département est de plus en plus contrainte et les enseignants hésitent à participer.

La question des vœux zone reste encore et toujours un problème pour les collègues.

Le SNUipp-FSU se félicite du retour des demandes de 80% et comme nous le présentions les demandes ont été majoritaires dans cette quotité. La réintégration des 80 %n'était pas un simple caprice de notre organisation.

Il est d'autres sujets pour lesquels le SNUipp-FSU s'interroge. A l'image de l'ensemble du territoire national, les autres priorités ministérielles ne font pas recette dans notre département, nous voulons parler ici du plus de maîtres que de classe comme du dispositif des -3 ans.

En guise de rappel, seulement 456 postes « plus de maîtres que de classes » seront créés (contre 403 à la rentrée 2014) : avec un total de 2210 postes consacrés au dispositif PDMQDC depuis 2013, on est loin de l'ambition affichée par le ministère d'en créer 7000 en 5 ans. De son côté, la scolarisation des moins de 3 ans n'enregistrera que 111 créations de postes (contre 283 à la rentrée 2014). A ce jour, le dispositif ne comptabilise que 791 postes sur les 3 000 promis sur la mandature...

Enfin, le SNUipp-FSU interroge encore et toujours sur la question des précaires. Il est insupportable que ces personnels soient plongés dans l'inconnu concernant leur avenir professionnel.

Ces personnels au quotidien accomplissent des tâches et acquièrent des compétences reconnues par le milieu enseignant. A ce jour, concernant les CUI aucune mesure de pérennisation n'est envisagée. Comme toujours il y a les effets d'annonce comme celui des AESH qui a permis de faire oublier les autres contrats. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient.